

LOI SUR LES ÉPIZOOTIES Un apiculteur adepte des méthodes naturelles préconise le non à la modification de la loi et le retour à une apiculture à l'ancienne

«Laissons essaimer les abeilles!»

BLAISE DROZ

André Wermelinger est un apiculteur fribourgeois adepte de méthodes naturelles. Autant dire qu'il est un de ces personnages atypiques qui préfèrent se référer aux lois naturelles plutôt qu'à la conviction illusoire que le génie de l'homme pourra résoudre l'un après l'autre tous les problèmes que génère son emprise sur le milieu naturel.

En raison de son engagement et de son très haut niveau de connaissances dans son domaine, il a été approché par le comité référendaire contre la modification de la loi sur les épizooties qui sera soumise au vote populaire le 25 novembre.

En effet, même si le débat relatif à cet aménagement de la loi tourne principalement autour de la vaccination des animaux domestiques, le nouveau texte proposé va aussi permettre un contrôle sanitaire accru sur les ruches et le renforcement de mesures imposées unilatéralement. André Wermelinger est d'avis qu'il faut au contraire laisser faire la nature, afin que les souches d'abeilles domestiques existantes dans notre pays se renforcent par les lois de la sélection naturelle.

Pour cela, l'apiculteur fribourgeois milite sans réserve contre la modification soumise au peuple à la fin de ce mois. Loin de répercuter sans discernement des arguments vides de sens, il a développé sa théorie sur la base de sa pratique personnelle et de nombreuses recherches.

Effondrement des colonies

L'apiculture vit des temps difficiles au niveau mondial depuis la fin des années 1990. Des vagues de mortalité sont apparues dans de nombreux pays avec une ampleur extrême et encore largement inexplicite. Ce phénomène a été qualifié de syndrome d'effondrement des colonies d'abeilles. Il touche le monde entier et occasionne des pertes importantes tout en faisant craindre dans le futur un grave déficit de pollinisation qui pourrait affecter les vergers et une partie non négligeable de la production agricole.

L'apiculture pratiquée avec un plus ou moins grand degré de



L'abeille mellifère se porte mal dans le monde entier et la Suisse n'est pas épargnée. Pour lui venir en aide et assurer sa pérennité, les moyens préconisés varient du tout au tout entre les adeptes du contrôle sanitaire et ceux qui font confiance à l'efficacité des processus naturels. LDD

spécialisation est une pratique tellement ancienne et universelle qu'on peut se demander si des abeilles mellifères existaient déjà naturellement chez nous avant qu'elles soient élevées pour leur miel, ou si elles ont au con-

et, pour les non-initiés, elles ressemblent à de simples mouches. L'espèce mellifère a pour ainsi dire disparu de notre pays à l'état sauvage et les abeilles d'élevage sont croisées à l'infini avec des souches sélectionnées artificiellement.» Par

une conjonction de facteurs multiples dont le varroa et les virus qu'il véhicule font sans doute partie.

Alors que le Centre suisse de recherches apicoles (Station fédérale Agroscope), en étroite collaboration avec la Fédération des sociétés suisses d'apiculture (api-suisse), préconise un recours aux traitements préventifs et à une apiculture très encadrée, André Wermelinger a une approche diamétralement opposée.

30 millions d'années

Il se plaît à rappeler que «l'abeille sauvage a survécu à 30 millions d'années de changements environnementaux et d'épizooties. Les races faibles ont disparu, les plus fortes se sont multipliées. Tel est le principe de la sélection naturelle, – impitoyable mais durable.» Il estime que l'apiculture du futur devra prendre en compte les mécanismes naturels qui seront à terme infiniment plus efficaces que la fuite en avant prônée par les milieux apicoles classiques.

«Lorsqu'un essaim sauvage s'installe, les apiculteurs et les inspecteurs apicoles le considèrent comme un foyer épidémique potentiel et le détruisent. Du coup, l'abeille sauvage a presque disparu de Suisse. Les principales raisons sont l'agriculture intensive, le manque de lieux de nidification et précisément l'apiculture moderne, qui empêche la sélection naturelle, regrette-t-il. En quelques décennies, l'être humain a pratiquement court-circuité l'évolution de l'abeille!»

André Wermelinger voudrait que les apiculteurs reviennent à des méthodes plus simples et ancestrales. «Il faut laisser les abeilles essaimer et renoncer à importer des souches sélectionnées qui fragilisent l'espèce. La nature fera son œuvre et, à terme, on reviendra à une souche issue de toutes celles qui existent actuellement dans nos régions et qui aura été à nouveau sélectionnée par les lois de la nature. Elle résistera aux virus, parasites et autres agresseurs actuellement présents dans l'environnement.»

«L'abeille sauvage a survécu à 30 millions d'années de changements environnementaux et d'épizooties.»

ANDRÉ WERMELINGER APICULTEUR

traire été importées par nos ancêtres. Alain Ducommun, de Pro Natura Jura bernois et responsable du bureau d'études Insecta, assure qu'Apis mellifera, l'abeille dite domestique, est bel et bien indigène en Suisse.

«Elle est l'une des plus de 600 espèces d'apidés ou abeilles sauvages indigènes. Les autres espèces de ce groupe sont beaucoup plus petites

le jeu des croisements contrôlés, on a sélectionné des abeilles qui produisent toujours plus de miel et aussi peu agressives que possible. Or, ces souches trafiquées sont affaiblies face aux maladies virales et au varroa (un redoutable acarien parasite).

L'effondrement des populations d'abeilles, qui n'épargne pas la Suisse, pourrait bien être dû à

CANTON DE BERNE Un vaste trafic d'êtres humains découvert

Un réseau de traite d'êtres humains actif dans plusieurs cantons a été démantelé par la police bernoise. Sept personnes sont accusées d'avoir organisé l'entrée en Suisse de plus de 50 femmes et transsexuels thaïlandais avant de les forcer à se prostituer. L'enquête a été ouverte après qu'une femme d'origine thaïlandaise a annoncé à la police qu'elle était retenue contre son gré dans un établissement à Berne et forcée de se prostituer. Une instruction judiciaire de grande envergure a été ouverte. Il est apparu que le réseau s'étendait bien au-delà du canton de Berne. Des investigations et des perquisitions ont été menées dans ceux de Lucerne, de Soleure et de Thurgovie. La principale prévenue est une Thaïlandaise de 42 ans avec un permis d'établissement en Suisse. Arrêtée en 2001 en Allemagne puis extradée vers la Suisse, elle exploitait elle-même une maison close où travaillaient des prostituées en situation illégale.

Encouragement à la prostitution

L'enquête porte non seulement sur la traite des êtres humains mais aussi sur l'encouragement à la prostitution, sur des infractions à la loi fédérale sur les étrangers, sur la falsification de papiers d'identité ainsi que sur le blanchiment d'argent.

Les victimes obligées à se prostituer venaient de milieux thaïlandais défavorisés et avaient dû remettre leurs papiers d'identité aux proxénètes. Ces femmes et ces transsexuels ne maîtrisaient pas les langues nationales et n'avaient aucune connaissance des lieux où elles se trouvaient.

Elles devaient s'acquitter d'une dette de 30 000 fr. contractée lors de leur voyage. Elles devaient laisser 50% de leur revenu à l'exploitant du bordel. Les victimes n'avaient donc plus que les autres 50% pour s'acquitter de leurs «dettes» de voyage. Elles devaient parfois gagner jusqu'à 90 000 fr. avant de pouvoir garder de l'argent pour elles. Séjournant en situation illégale en Suisse, la plupart des victimes ont regagné leur pays d'origine et n'ont pas voulu participer comme partie plaignante à la procédure pénale. Une victime qui participe à la procédure pénale séjourne actuellement en Suisse. **ATS**

PUBLICITÉ

OMEGA
PLANET OCEAN
Seamaster

DANS VOTRE RÉGION

JACQUES TISSOT
Montres & Bijoux
Rue de Nidau 68, Bienne

Villiger
Rue de la Gare 21, Bienne